

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 5

Artikel: Elections cantonales : quatre femmes au Conseil d'Etat

Autor: aml

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assurance maternité

Proposition des femmes bourgeoises

(aml) – Le projet d'assurance maternité réservé aux femmes exerçant une activité lucrative, approuvé pourtant par le Conseil fédéral, déplaît autant aux femmes de tendance bourgeoise, à la Commission fédérale des questions féminines et aux employeurs. Les présidentes des commissions femmes des partis démocrate-chrétien, démocrate du centre et radical lancent dans le débat leur proposition, se faisant fort de la faire approuver par leurs partis respectifs. Cette assurance maternité couvrirait aussi les femmes restées au foyer. Elle prévoit durant le congé maternité de 16 semaines une allocation mensuelle de 1500 à 2000 francs, pour autant que le revenu annuel imposable du ménage ne dépasse pas 97200 francs. Les femmes exerçant une activité lucrative auraient droit à une indemnité de 80% de leur salaire durant ce même congé, plafonné à 97200 francs par an. Le tout financé par la Confédération comme pour l'assurance pertes de gain pour militaires, avec en prime le produit des impôts prélevés sur les futurs casinos. Ruth Dreifuss est en train d'étudier diverses solutions qu'elle pourrait soumettre à ses collègues prochainement.

Sommet de Pékin

La peur des Chinois

(aml) – Après s'être mis en quatre pour pouvoir héberger la 4e conférence mondiale des femmes, à la fin de l'été à Pékin, les Chinois commencent à avoir des battements de coeur. Parce qu'ils redoutent l'afflux annoncé de femmes des ONG (Organisations non gouvernementales) qui comptent exercer leur influence sur le déroulement des débats officiels, ils ont décidé de les «exiler» à 60 km de la capitale chinoise, «pour garantir leur sécurité et leur fournir de bonnes conditions de travail». De son côté, la Commission des Nations unies sur la condition des femmes a longuement discuté, à New York ce prin-

temps, sur la plate-forme qui sera soumise à discussion, décidant du même coup de prolonger la durée de la conférence, tant les pourparlers risquent de s'avérer ardu, car de nombreux passages de la plate-forme doivent encore faire l'objet d'un accord.

Loi sur l'égalité

L'USAM renonce au référendum

(aml) – On sent que les élections fédérales d'octobre approchent. Tant l'Union centrale des associations patronales suisses que l'Union suisse des arts et métiers renoncent à lancer le référendum contre la loi sur l'égalité, enfin approuvée par les Chambres lors de leur session de printemps. Bien que cette loi ne soulève guère leur enthousiasme, ces deux puissantes associations faitières patronales lui accordent une importance secondaire par rapport à d'autres dossiers brûlants, comme le relèvement de l'âge de la retraite des femmes ou le projet d'assurance-maternité.

Elections cantonales

Quatre femmes au Conseil d'Etat

(aml) – L'écologiste Verena Diener, conseillère nationale et présidente des Verts de Suisse, ainsi que la députée démocrate du centre Rita Fuhrer ont été élues au gouvernement du canton de Zurich le 2 avril. La première est sensible à la cause des femmes; la seconde se propose de défendre expressément les femmes au foyer. La troisième candidate, socialiste, n'est pas parvenue à remporter le siège abandonné par Hedi Lang, qui fut la deuxième présidente du Conseil national.

(lh) – Ce même 2 avril, la députée radicale Marina Masoni a réussi le meilleur score aux élections tessinoises pour le Conseil d'Etat, coiffant au poteau tous les sortants et le nouveau élu de la Ligue, le conseiller national Marco Boradori. Cette avocate de 37 ans a déployé tout son charme et son envie de «cambiamento» pour séduire Tessinoises et Tessinois. Femme de droite, bourgeoise, fille de l'ancien

conseiller aux Etats Franco Masoni, elle a réussi dans son but électoral. Les électeurs ont choisi cette radicale très à droite de son parti pour ses projets qui se rapprochent de ceux de la Ligue et pour ses promesses de «moins d'impôts», et non parce qu'elle est femme. Durant sa présence au parlement tessinois, Marina Masoni n'a jamais soutenu de projets ou de propositions féministes. Elle a même contribué, un mois avant son élection, au renvoi de la création d'un bureau de la condition féminine. Que le Tessin n'ait pas voté femmes est confirmé par leurs médiocres résultats au Grand Conseil. Seules douze élues parmi les 90 député-e-s: deux PRD, six PDC, trois socialistes et une ligueur. Cette dernière a fait beaucoup de bruit: pornstar, elle a prêté son corps à la campagne électorale de la Ligue. Au vu des résultats électoraux, la politique des femmes tessinoises n'enregistre aucun progrès. Mais leur action ne va pas s'arrêter pour autant. Elles continueront leur travail de fond, hors du gouvernement et du parlement, avec la volonté et la détermination qu'on leur connaît. Dans le demi-canton

d'Obwald enfin, la radicale Elisabeth Gauder, élue le 30 avril dernier, sera la deuxième femme à entrer dans l'exécutif cantonal.

Licenciement abusif

Reconnu par un tribunal

(aml) – Alors qu'elle assumait la direction d'un kiosque à l'aéroport de Kloten, une femme a été licenciée par son employeur qui lui reprochait de s'être engagée sur son lieu de travail en faveur de la grève des femmes et de faire de la publicité pour les syndicats et les mouvements de femmes par la mise en valeur de leurs publications. Assistée par son syndicat, cette femme a attaqué ce licenciement, estimant qu'on lui reprochait surtout son engagement féministe et syndicaliste. Les juges ont été d'accord qu'elle était allée trop loin dans ses préparatifs en vue de la grève des femmes, mais que, tout bien considéré, l'exercice de ses droits démocratiques - l'expression libre de ses opinions - était prioritaire.

Conférence - débat

Françoise Collin
philosophe, directrice des *Cahiers du Grif*

Des quotas...

Au nom de l'égalité ou de la différence?

La question des quotas est largement débattue aujourd'hui. Elle fait l'objet d'une initiative déposée le 21 mars à Berne.

L'accès au droit de vote et à l'éligibilité ne suffit pas pour que les femmes soient effectivement élues. Les quotas seraient une réponse élémentaire et légitime pour rétablir l'équilibre et permettre aux décisions politiques d'être prises par une représentation équitable des citoyennes et citoyens.

Ce partage du pouvoir doit-il reposer sur une notion de différence ou d'égalité? Jusqu'où ce partage peut-il garantir la défense des intérêts des femmes? De quels autres moyens disposons-nous pour mettre fin à cette inégalité criante? Réflexions que nous vous invitons à partager le

jeudi 1er juin, 20 h, au Cazard

(Salle du restaurant, rue Pré-du-Marché 15, Lausanne)

Organisation: Association vaudoise pour les Droits de la Femme, Collectif Femmes en grève - Vaud, Commission Femmes-solidaritéS-Vaud, Comité vaudois du 14 juin mensuel *Femmes suisses*.